Chapitre 4 : Quelles sont les finalités des organisations publiques ?

1. Quelles sont les missions des organisations publiques ?

Les organisations publiques ont pour objectif principal de satisfaire l’intérêt général, c’est-à-dire de satisfaire les besoins collectifs fondamentaux des citoyens. Pour cela, elles remplissent deux missions essentielles : la production de services publics et la gestion des biens publics.

* 1. La production de services publics

Un service public satisfait l’intérêt général dans le respect de trois principes :

– la continuité du service public, rendu de façon régulière sans interruption ;

– l’égalité d’accès de tous les citoyens au service et l’équité dans la prise en compte les caractéristiques particulières de chaque citoyen ;

– l’adaptabilité aux évolutions de la société.

Les services publics dans leur ensemble contribuent au bon fonctionnement de la vie de la collectivité.

Les services publics concernent quatre grands domaines d’action de l’État :

– l’État régalien, chargé de l’ordre public (armée, police, justice) ;

– l’État providence, qui assure la protection des citoyens contre la maladie, le chômage et la solidarité envers les plus démunis ;

– l’État éducateur, qui prend en charge l’enseignement et l’éducation ;

– l’État acteur économique : il est le premier agent économique du fait de ses dépenses et de ses ressources ; il est également producteur (énergie, transport ferroviaire et construction aéronautique).

* 1. La gestion des biens publics

### a) Définitions

Un bien public présente deux caractéristiques qui impliquent généralement sa prise en charge par la collectivité :

– non-rivalité : sa consommation par un individu n’empêche pas sa consommation par un autre individu ;

– non-exclusion : il est accessible à tout individu.

Un bien non marchand est un bien produit par les organisations publiques et proposé à titre gratuit ou quasi gratuit.

Le domaine public désigne les biens qui appartiennent à la collectivité et qui sont affectés à l’usage direct du public ou à un service public.

### b) La gestion du domaine public

La gestion du domaine public consiste à assurer :

– son entretien courant pour en garantir le bon fonctionnement ;

– son renouvellement s’il faut faire face à des problèmes de vétusté, d’usure, de sécurité…

La gestion du domaine public vise plusieurs objectifs :

– conserver le patrimoine public ;

– stimuler l’activité économique ;

– veiller à une occupation rationnelle de l’espace public.

Le devoir de mise à disposition des biens publics par les pouvoirs publics implique un usage respectueux de la part des citoyens (pas de dégradation, de fraude ou d’usage indu).

1. Quelles sont les différentes organisations publiques ?

La place de l’État se maintient dans le fonctionnement de la société française à travers la présence de ses principales organisations publiques, à savoir :

– les administrations centrales (ministères), chargées des affaires publiques : éducation, police, justice, armée, diplomatie ; elles forment le « noyau central » de l’État ;

– les administrations locales, constituées par les régions, les départements et les mairies : leurs prérogatives augmentent avec la décentralisation, ainsi que leurs effectifs et leur budget ;

– les établissements et entreprises publics placés sous le contrôle de l’État, en fonction de la participation de ce dernier au capital de l’entreprise.

1. Comment les services publics sont-ils financés ?
2. Les ressources fiscales

Les ressources fiscales qui financent les dépenses des organisations publiques proviennent des prélèvements obligatoires acquittés par les agents économiques. Ils comprennent :

– les impôts directs : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt de solidarité sur la fortune…

– les impôts indirects : taxe sur la valeur ajoutée (TVA), taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques…

– les cotisations sociales.

Les administrations locales perçoivent quatre taxes principales qui constituent l’essentiel de leurs recettes : la contribution économique territoriale, les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) et la taxe d’habitation.

1. Les ressources non fiscales

En fonction de ses contraintes budgétaires, l’organisation publique qui fournit le service public ou qui le délègue à une organisation privée peut opter pour d’autres modes de financement :

– le paiement d’un prix par les usagers. Il devient alors difficile de distinguer l’usager d’un client ordinaire ;

– l’emprunt.

En outre, les collectivités territoriales perçoivent des subventions et dotations de la part de l’État.